

Quelques documents relatifs à la biographie du Sr Gillot, Gardien du Jardin du Roi aux Seychelles.

Antoine Nicolas Benoit Gillot est né à Metz en 1734. Il avait épousé Cécile de la Roche du Ronzet. Il finit sa carrière commandant pour le Roi des îles Seychelles. Il mourut à Port Louis le 1er juillet 1790.

Ci-dessous, deux documents qui fournissent des éléments biographiques :

- Une lettre de Gillot au ministre du 24 juillet 1775
- Un Mémoire du Gillot pour obtenir la Croix de St Louis du 25 février 1789.

Il y a d'autres documents le concernant dans son dossier personnel aux Archives Nationales A.N. Col E/205.

[lettre de Gillot au ministre, le 24 juillet 1775.(A.N. Col C/4/145)]

Monseigneur,

Puis-je espérer que vous voudrez bien prendre en considération l'essai de la culture des plants de muscade et de girofle de Sa Majesté qui sont entre mes mains à l'île Seichelles. Les travaux, les peines, et les pertes qui ont résulté de mon déplacement de l'Isle de France pour me rendre dans cette île y faire cet essai de culture sous la conduite et par ordres de M. Poivre, ce génie créateur, et le père de nos colonies, alors intendant à l'Isle de France.

Je suis parti, le 20 octobre 1771 pour aller à Seichelles choisir un lieu propre à recevoir quelques plants d'épicerie fines que M. Poivre se proposait d'y envoyer et de charger un bâtiment de tortues et de cocos pour le compte du Roi à l'Isle de France. Après ma mission parfaitement remplie à Seichelles, je fis mon retour sur le senu *La Marianne* que j'avais chargé pour le Roi. En arrivant au port du S. E. à l'Isle de France, le 18 avril 1772, ce bâtiment se perdit ; je pensai y périr, et je perdis tout ce que j'y possédais. Pendant ces six mois d'absence, je perdis sur mon habitation, mes Noirs, et mes effets furent pillés. Ma perte en somme se montait à 9000 livres à la connaissance de M. Poivre qui ne put alors mieux faire que de m'accorder 1800 livres de gratification. M. Poivre me rappela deux mois après et m'engagea, par toutes sortes de promesses qu'il aurait sûrement effectuées, sans son départ précipité, à retourner à Seichelles y faire l'essai de la culture des épicerie fines dont j'ai l'honneur de vous adresser un état de mesure.

Toujours animé du plus grand zèle pour le service de Sa Majesté, je partis de l'Isle de France le 1^{er} juillet 1772, avec les plants que M. Poivre avait destinés pour ce pays, en m'assurant qu'il aurait instruit MM. les administrateurs nouveaux¹ de mon zèle, de ma capacité, de l'abandon et du sacrifice que je faisais de mon bien à l'Isle de France, et qu'il les aurait fort engagés à remplir les promesses qu'il m'avait faites. Dès le départ de M. Poivre, je fus abandonné à mon malheureux sort par MM. le chevalier de Ternay et Maillart, les administrateurs. On ne m'envoya plus de vivres ; enfin je fus réduit à manger du maïs² et à boire de l'eau. J'écrivis sans cesse, et je me plaignis à ces Messieurs. Point de réponse à mes demandes, et jamais une au sujet des plants de Sa Majesté. Enfin, depuis le 1^{er} juillet 1772, jusqu'au 1^{er} janvier 1775, je n'ai reçu de vivres de la part de l'administration que pour quatorze mois, et j'ai été forcé de vivre les seize autres, de maïs et d'eau.

Lassé d'un traitement si dur et si injuste, et ne pouvant jouir des horribles esclaves du Roi que j'avais pour le service du Jardin du Roi, j'en écrivis à M. l'intendant qui, pour réponse, m'envoya des vivres à ration, et à demi, comme à un officier marinier, et me redemanda les Noirs du Roi, sans me les remplacer par de bons sujets, comme je lui avais demandé par tous les vaisseaux qui ont passé à Seichelles. L'iniquité et la férocité de ce traitement, l'enlèvement des esclaves attachés au Jardin du Roi, sans remplacement, et le chagrin de voir l'établissement du Roi tomber en ruine faute de bras, me

¹ Les nouveaux administrateurs MM. Arsac de Ternay et Maillart-Dumesle arrivèrent le 21 août.

² Le maïs (mahis) était la nourriture des esclaves noirs.

firent faire une maladie terrible. Dénué de tout secours, de remèdes, et même des douceurs de la vie, et accablé sous le poids d'une maladie très dangereuse et d'une misère incroyable, j'ai pris le parti de revenir à l'Isle de France demander moi-même des secours, en laissant à Seichelles un homme à mes frais pour avoir soin des plants du Roi.

De retour à l'Isle de France encore bien malade, j'adressai à MM. le chevalier de Ternay et Maillart, un mémoire en reddition de compte des plants de Sa Majesté, des peines et des pertes que j'avais essuyées par mon déplacement, des avances que M. Poivre m'avait promises en indemnité de mes pertes dont ils étaient instruits, et des augmentations que je voulais faire par raison de nécessité au Jardin du Roi. M. Maillart me répondit que l'objet des épiceries à Seichelles n'était pas assez conséquent pour lui, qu'il ne savait travailler qu'en grand, et que l'objet de mes épiceries n'étant qu'un petit point, ne pouvait pas l'intéresser ; qu'en conséquence il ne ferait rien pour moi, ni pour mon établissement de Seichelles sans un ordre du Roi ; que d'ailleurs, il ne savait pas à qui appartenait l'île Seichelles ; et qu'il en conférerait avec M. de Ternay pour me renvoyer à Seichelles seulement avec le traitement que m'avait fait M. Poivre. Je fus au Réduit voir M. de Ternay qui m'en dit tout autant, et qui m'ajouta que le Roi n'était pas la cause si j'avais perdu tout mon bien ; et que j'aie à fixer un terme pour mes appointements et ma subsistance parce que le Roi n'entendait pas me payer et me nourrir éternellement à son service.

Pendant que j'étais à Seychelles, M. Maillart m'a fait retenir en entier mes appointements pour une somme que je devais au Roi. A mon retour à l'Isle de France, je les lui ai demandés, en le priant de m'accorder, comme à tous les débiteurs du Roi, un délai pour faire mes remboursements, et de me rendre mes appointements pour acheter quelques esclaves, seule ressource qui me restait pour me faire vivre, et m'aider à payer mes dettes. Toutes les grâces m'ont été refusées, et pour mes dettes particulières, on a laissé inhumainement mes créanciers me poursuivre, m'exécuter et rendre le peu qui me restait. En outre, j'ai eu pendant mon absence beaucoup de Noirs morts à l'hôpital du Roi, d'autres tués, et d'autres marrons, sans pouvoir obtenir un seul denier de dédommagement de la part de qui ce soit.

Nonobstant, Monseigneur, cette première perte de 3000 livres à mon premier voyage, j'en ai perdu plus de dix mille au second. Je perds encore mon rang, mes services et mon ancienneté dans les milices de l'Isle de France. J'ai l'honneur d'être officier depuis vingt et deux ans au bataillon de l'Inde, y compris huit années de capitaine dans les milices de cette colonie où j'ai été reçu par M. Dumas alors gouverneur à l'Isle de France. J'ai demandé à M. le chevalier de Ternay mon brevet à la même date que ceux que la Cour a envoyés pour la colonie pendant que j'étais à Seichelles pour le service du Roi. Le Général n'a pu me le donner à la même date, de façon qu'outre la perte de ma fortune, je perds encore mes services et mon rang.

Puis-je espérer, Monseigneur, que vous voudrez bien prendre en considération, et accorder votre protection à un citoyen zélé qui s'est ruiné, qui s'est exilé pour le service de Sa Majesté, et qui ne désire autre chose que d'avoir l'honneur de vous faire passer des fruits de son travail. Ce pourquoi j'ai l'honneur de vous supplier de vouloir bien ordonner et fixer mon traitement et mes appointements, ordonner qu'on me fournisse les moyens d'une augmentation facile et nécessaire, et d'empêcher que je sois continuellement à la merci de la passion de Messieurs les administrateurs ; et pour surcroît de grâces, me tenir compte de vingt-deux années de service dont huit de capitaine, et notamment de mes services durant la dernière guerre où j'ai donné des preuves de mon zèle et de ma fidélité envers Sa Majesté. M. Poivre et M. le comte de Rostaing sont dans le cas de vous certifier le fait.

J'ai écrit plus amplement à M. Poivre à qui je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien ordonner qu'il vous expose le sujet de ma mission, et qu'il vous en rende un compte exact. Il est possesseur de tous mes titres à ce sujet, et je me réfère au compte qu'il aura sûrement l'honneur de vous en rendre.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé Gillot

Au Port Louis, Isle de France. Ce 24 juillet 1775

Isle de France

Le 25 février 1789

=====

Colonies

Troupes Nationales

*Mémoires pour obtenir la Croix de l'Ordre Royal et Militaire de St Louis,
et le Brevet de Major d'Infanterie.*

=====

Motif de demande

Le soussigné, en conséquence de 40 années révolues de service, de ses pertes, naufrages et de ses malheurs, connu de MM. les Chefs sous lesquels il a eu l'honneur de servir, et de ses camarades ; ose espérer que Sa Majesté lui accordera le Brevet de Major d'Infanterie, et la Croix de l'Ordre Royal et Militaire de St Louis ; grâce qu'il sollicite pour récompense de ses longs services.

Au Port Louis Isle de France, le 25 février 1789

Signé Gillot

===

1748 Nicolas Benoît Antoine Gillot, écuyer, âgé de 54 ans et demi, a commencé à servir dans le Corps Royal d'artillerie en France en qualité de volontaire.

1750 Fait officier pointeur dans le meme corps.

1752 Réformé et passé à l'Isle de France au Service de la Compagnie en qualité de soldat.

1757 Passé dans l'Inde et reçu enseigne, au bataillon de l'Inde, en débarquant.

1759 Fait lieutenant dans le même corps.

1761 Fait prisonnier par les Anglais, conduit à Madras, de là en Chine, où le vaisseau sur lequel il était fut brûlé en 1763 ; repassé sur un autre vaisseau en Angleterre, et de là en France la même année.

1766 Repassé à l'Isle de France, par ordre de la Compagnie des Indes, pour y continuer l'activité de son service, où il s'est perdu sur le vaisseau *Le Comte d'Artois*, en y arrivant.

1767 Reçu premier capitaine des Milices nationales, au quartier de Flacq, lors de la formation.

1771 A cette époque, employé par MM. les administrateurs, aux îles Seychelles, de la manière dont il l'a exposé dans son mémoire à M. le Vicomte de Souillac, qui, sans doute, en a rendu compte au ministre dans le temps.

1780 Retourné à l'Isle de France, après avoir perdu sa fortune, son établissement et ses espérances, par la destruction de ses plants d'épiceries fines, au moment de leur rapport.

1782 Choisi par M. le vicomte de Souillac, et reçu ordre d'aller commander pour le Roi aux îles Seychelles.

1787 Relevé pour cause de ses infirmités, revenu à l'Isle de France, où il continue son service dans la milice de cette île, au quartier du Port Louis.

=====

Isle de France

Le 25 février 1789

=====

Colonies

Troupes Nationales

*Détails pour servir d'appui au Mémoire du Sr Gillot
dans les demandes qu'il a l'honneur d'adresser au Ministre.*

=====

- 1°. Après les premiers services du Sr Gillot et la guerre de l'Inde, il fut fait prisonnier par les Anglais en 1761, fut conduit à Madras où il fit naufrage en février 1762 sur une chelingue, en allant par ordre des Anglais, s'embarquer pour le Bengale ; il perdit tout et manqua son voyage.
- 2°. Second naufrage à la Chine le 8 janvier 1763, sur le vaisseau anglais *l'Elisabeth*, qui brûla ses pieds. Le Sr Gillot souffrit des tourments inouïs et perdit absolument tout ce qu'il possédait.
- 3°. Embarqué sur un autre vaisseau anglais pour aller en Angleterre, où il arriva en septembre 1763, et de là, retourna en France, même année.
- 4°. Embarqué en novembre 1765 pour retourner à l'Isle de France, sur le vaisseau *Le Comte d'Artois* qui, à son arrivée le 19 mars 1766, fit naufrage sur la batterie royale, le Sr Gillot fut contraint de tout sacrifier pour se sauver avec ce qu'il avait sur le corps.
- 5°. En 1769, M. Dumas gouverneur et M. Poivre intendant, engagèrent le Sr Gillot à aller sur la flûte du Roi *la Digue*, aux îles Seychelles, pour les visiter et en prendre connaissance.
- 6°. En 1770, M. le Ch. Desroches, gouverneur général, et M. Poivre intendant, chargent le Sr Gillot de tirer à l'Isle de France, une résine de colophane, des arbres de même nom, pour suppléer au brai sec, en cas de disette de cette denrée. Le Sr Gillot, sans interrompre son service au quartier de Flacq, fit toutes ces corvées sans appointements, dans la seule vue d'être utile au gouvernement. Pendant que le Sr Gillot était dans les bois, occupé de son opération, M. le Gouverneur l'oublia dans son travail de revue, et, au lieu de le nommer à la Majorité du quartier de Flacq, qui lui était due, comme premier capitaine depuis la création de la Milice, le Sr Jauson, son cadet, obtint cette place, et à la suite il fut fait chevalier de St Louis ; le Général ne fut plus le maître de lui retirer son brevet sur la réclamation du Sr Gillot, quoiqu'elle lui parut fondée et toute justice.
- 7°. Le Sr Gillot dont rien ne pouvait décourager le zèle, accepta au mois d'octobre 1771, la proposition que lui firent MM. les administrateurs de retourner aux îles Seychelles pour en prendre une plus parfaite connaissance ; il fut même chargé en retour, de la cargaison du senau *La Marianne* envoyé par l'administration dans ces îles.

Le Sr Gillot dans ses différents voyages, consacra son temps et ses soins au service du gouvernement, et refusa constamment des appointements. Durant cette dernière absence, son habitation fut dans un si grand désordre, par le marronnage de ses Noirs, qu'il fut ruiné par terre et par mer, ayant fait, à son retour à l'Isle de France, en avril 1772, le plus horrible naufrage sur le même senau *La Marianne* qui se perdit sur l'île Marianne au Port Bourbon, Isle de France.
- 8°. Le Sr Gillot, dégoûté par ses malheurs d'entreprendre de nouveaux voyages, fut si vivement sollicité par Messieurs les Chefs, et notamment par M. Poivre, de retourner aux îles Seychelles, y faire et suivre un essai de la culture des épiceries fines, qu'il consentit à quitter son bien à l'Isle de France pour aller exécuter le projet de l'administration, avec un traitement de 2400 livres par an. Il partit le 1^{er} juillet 1772, il cultiva ces plants avec succès, et se livra tout entier aux vues de MM. les administrateurs.
- 9°. Le 1^{er} novembre 1777, le traitement du Sr Gillot fut supprimé par M. Maillart, et pour lui servir de dédommagement, les plants d'épiceries qu'il avait cultivés lui furent abandonnés par ordre de MM. les Chefs, et devinrent sa propriété. Le Sr Gillot, à qui il ne restait que cette ressource, continua à s'occuper de cette culture jusqu'au 5 mai 1780, époque à laquelle le Sr Romainville, capitaine au régiment de l'Isle de France et com-

mandant aux îles Seychelles envoya, en vertu d'un ordre de M. le vicomte de Souillac, un détachement de Blancs et de Noirs pour déraciner et brûler les plants de Gillot. *Mais le Général enjoignait au Sr Romainville de ne détruire les épiceries du Sr Gillot que dans le cas seulement que les Anglais feraient une incursion sur l'île Seychelles.* Les Anglais ne parurent point. Le Sr Romainville n'en exécuta pas moins, avec la dernière cruauté, l'ordre ruineux pour le Sr Gillot.

En 1782, il reçut l'ordre de M. le Vicomte de Souillac, d'aller relever M. Berthelot, et de prendre le commandement de Seychelles avec un détachement de troupes de la Colonie, et y est resté jusqu'en novembre 1787, que ses infirmités l'ont forcé de demander son rappel.

Au Port-Louis, Isle de France, le 25 février 1789.

Signé : Gillot

* * *